

Le 17 mai 1925. — Installation du conseil municipal et élection du maire et de l'adjoint.

« A la suite des élections du 3 mai, ont été élus conseillers municipaux : MM. Winants Marcel, Durand Jules, Chariéras Henri, Rabier Georges, Boudineau Frédéric, Rideau Alexandre, Bariol Gustave, Dubois Amédée, Loiseau Honoré, Nolle Charles, Dézé Auguste, Vallet Louis, Fouchy Albert, Loury Célestin, Vasse Charles, Cavalier Henri. Ils ont été installés ce jour.

» Election du maire : M. Rabier est élu maire par 15 voix contre 1 à M. Chariéras au 1^{er} tour de scrutin.

» Election de l'adjoint : M. Chariéras est élu adjoint par 15 voix contre 1 à M. Cavalier au 1^{er} tour de scrutin. »

Requête non satisfaite. — « Une requête formulée par les habitants du Petit-Mennecy tendant à obtenir le goudronnage du chemin du Petit-Mennecy sur sa longueur de mille mètres, ne peut être satisfaite en raison de recharger entièrement la chaussée dont le coût est hors de proportion avec les possibilités budgétaires. Le conseil municipal ajourne donc cette question. »

Emprunt pour l'extension du réseau d'électricité. — « Le syndicat intercommunal d'électricité de Mennecy et environs est autorisé à contracter un emprunt de 160 000 francs pour l'extension du réseau de distribution du Petit-Mennecy, Ormoy et Villabé. Cet emprunt est consenti pour une durée de 30 ans par la Sté des Papeteries Darblay pour 100 000 francs à 7,80 %, par M. Rabier, à Mennecy, pour 25 000 francs à 7,50 %, par M. Bariol, à Mennecy, pour 20 000 francs à 7,50 %, par M. Fouchy, à Mennecy, pour 15 000 francs à 7,50 %, soit ensemble 160 000 francs. »

Le 4 août 1925. — Accident le jour de la fête de la Saint-Pierre.

« M. le maire expose qu'un accident regrettable et assez grave est venu attrister la fête patronale St-Pierre : des fusées de réserve ayant été allumées prématurément par un morceau de carton

enflammé, emporté par l'explosion anormale d'une bombe et s'étant dirigées vers le public blessant assez grièvement à la face trois personnes. Il indique que les soins seront donnés aux personnes jusqu'à complète guérison aux frais de la commune. Le conseil municipal approuve cet acte d'humanité et de justice, et voulant se prémunir contre le retour de semblables accidents, décide de contracter une assurance de responsabilité civile des communes et des maires. »

Le 29 mai 1926. — Contrat d'assurance de responsabilité civile.

« Le contrat d'assurances de responsabilité civile de la commune a été consenti par la Compagnie d'Assurances Générales, garantissant la commune jusqu'à concurrence de 200 000 francs moyennant une prime annuelle de 220 francs. »

Acquisition d'une moto-pompe à incendie. — « Le conseil municipal décide l'acquisition d'une moto-pompe à incendie marque De Dion Bouton dont le prix est de 10 670 francs. La Maison De Dion Bouton accepte le paiement en deux annuités, mais en raison de son prix élevé que les ressources budgétaires ne peuvent régler entièrement, le conseil décide le principe d'une souscription locale afin de pouvoir faire l'acquisition de ce puissant moyen de défense contre l'incendie. »

Recensement de 1926. — « Le recensement de 1926 indique que la population de Mennechy est de 1 670 habitants. »

Attribution du legs Calemard. — « Le conseil municipal désigne comme bénéficiaire du legs Calemard Mlle Delafolie Andréa par 8 voix contre 6 à ses concurrentes. »

Classement de l'église de Mennechy dans les monuments historiques. — « M. le maire informe l'assemblée que l'église de Mennechy a été classée monument historique par arrêté de M. le Ministre de l'Instruction publique en date du 6 mars 1926. »

Le 14 août 1926. — Vote du budget primitif pour 1927.

« Le conseil municipal vote le budget primitif qui s'élève en recettes et en dépenses à 115 000 francs. »

Précisions sur le classement de l'église de Mennechy. — « M. le maire informe le conseil municipal que M. le préfet précise que

l'église de Mennecy n'est pas classée, mais simplement inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques. M. le maire indique que c'est en complet désaccord avec la note du 30 mars 1926 qui disait que l'édifice en question a été classé par arrêté de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts en date du 6 mars 1926. »

Le 18 novembre 1926. — Rejet d'une demande de subvention.

« Le conseil municipal rejette une demande de subvention formulée par la société « Les Amis de l'Enfance » par 8 voix contre 1, sous le prétexte que ses statuts exigent que les administrateurs doivent appartenir au parti « Radical-socialiste » sous le patronage duquel la dite société est placée et qu'elle revêt ainsi un caractère nettement politique. »

Le 8 avril 1927. — Renouvellement du contrat de fourniture d'eau.

« Le conseil municipal approuve le contrat de renouvellement de fourniture d'eau à la commune par la Sté des Papeteries Darblay pour une durée de 12 années à compter du 1^{er} juillet 1927. La commune paiera 40 francs par jour, basé sur une consommation journalière de 50 m³ au prix de 0 F 80 me m³ ; s'il y a dépassement, la facturation sera faite à ce prix de 0 F 80 le m³.

» En raison de cette nouvelle convention, le prix des concessions est le suivant :

- pour 125 litres par jour, 80 francs,
- pour 250 litres par jour, 160 francs,
- pour 500 litres par jour, 240 francs. »

Accident du feu d'artifice de la fête de la Saint-Pierre 1925. — « M. le maire informe le conseil municipal que la Cour d'Appel de Paris, par jugement en date du 4 février 1927, a confirmé le jugement du Tribunal Civil de Corbeil du 29 janvier 1926 condamnant la commune de Mennecy à payer les indemnités suivantes aux blessés du feu d'artifice : à M. Trémouille, 40 000 francs, à M. Mauvières, 40 000 francs, à M. Roulot, 1 500 francs, soit 81 500 francs. Il faudra ajouter à cette somme les frais du procès et les honoraires de la défense, si bien qu'un emprunt de 100 000 francs sera nécessaire pour le règlement de cette affaire. Le conseil municipal décide de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations un emprunt de cent mille francs pour une durée de 30 ans. »

Le 17 juin 1927. — Vote du budget primitif pour 1928.

« Le conseil municipal vote le budget primitif qui s'élève en recettes et en dépenses à 152 000 francs. »

Attribution du legs Calemard. — « Le conseil municipal désigne comme bénéficiaire du legs Calemard Mlle Charpagne Annette, âgée de 20 ans, par 9 voix contre 2 à ses concurrentes au 1^{er} tour de scrutin. »

Le 20 août 1927. — Renouvellement du bail Marin.

« Le conseil municipal renouvelle pour une durée de 12 années moyennant un fermage de 200 francs, le bail consenti à M. Marin, marbrier à Essonnes, pour un bâtiment et un terrain situé rue du Cimetière arrivant à expiration le 1^{er} janvier 1928. »

Le 29 juin 1928. — Vote du budget primitif pour 1929.

« Le conseil municipal vote le budget primitif qui s'élève en recettes et en dépenses à 163 000 francs. »

Attribution du legs Calemard. — « Le conseil municipal désigne comme bénéficiaire du legs Calemard Mlle Cherrier Renée, 20 ans, par 7 voix contre 5 à ses concurrentes au 1^{er} tour de scrutin. »

Renouvellement du bail d'enlèvement des boues. — « Le conseil municipal décide de renouveler le bail d'enlèvement des boues et immondices à M. Thavard pour 5 ans, à raison de 3 600 francs par an. »

Le 1^{er} septembre 1928. — Félicitations aux sapeurs-pompiers.

« M. l'adjoint Chariéras, en l'absence du maire, fait remarquer que lors de l'incendie qui a détruit dans la nuit du 29 août l'immeuble de Mme Thouverez, les pompiers de la commune sous la conduite de leurs chefs se sont conduits avec un dévouement digne des plus grands éloges et que c'est grâce à leur promptitude et à la multiplication de leurs efforts et de leur courage, que l'on n'a pas eu à déplorer l'anéantissement de tout un quartier et demande à l'assemblée de reconnaître publiquement leurs mérites. Le conseil le fait à l'unanimité. »

Urgence de l'acquisition d'une moto-pompe à incendie. —

« A la suite de cet incendie, l'acquisition d'une moto-pompe, qui n'avait pu être réalisée à ce jour, est urgente. La souscription publique qui est en cours atteint déjà 8 300 francs, il y a lieu de

MENNECY

penser que l'on pourra recueillir 10 000 francs, auquel montant s'ajoutera la subvention de l'Etat égale à environ un tiers de la dépense. Le conseil décide l'achat immédiat d'une moto-pompe Thirion dont le prix est de 16 807 francs, accessoires compris. »

Le 12 novembre 1928. — Legs Gourgeois.

« M. le maire informe le conseil municipal que M. Gourgeois, propriétaire à Mennecy, a fait un don de 5 000 francs à la Caisse des Écoles à charge pour elle d'entretenir sa sépulture et avec le reste du revenu de donner deux livrets de Caisse d'épargne à deux petits garçons méritants de la commune de Mennecy. Le conseil accepte cette libéralité avec la charge dont elle est grevée. »